

AL'OCCASION DU COLLOQUE "PENSER AVEC ALAIN" qui s'est tenu ici même en mai 1994, Georges Pascal avait souligné, dans sa conférence intitulée "Alain et la laïcité", à quel point la conception de la laïcité défendue par Alain avait de quoi nous surprendre aujourd'hui. Selon Alain, et ici je cite Georges Pascal, "*la laïcité n'est pas la neutralité, ni la tolérance, ni le respect des opinions. C'est, au contraire, l'affirmation qu'aucune opinion, aucune croyance ne peut se soustraire à l'examen de la raison*". C'est à l'appui de cette thèse que Georges Pascal citait cet extrait d'un article daté du 14 juin 1900 de *La Dépêche de Lorient* : "*Et sans doute on va répétant que toutes les croyances sont respectables. Mais cela n'a aucun sens. Toutes les personnes sont respectables, mais aucune croyance n'est respectable. Aucune doctrine n'a le privilège de faire tomber devant elle tous les arguments, ni d'imposer autour d'elle le silence et la muette adoration*". Georges Pascal a suffisamment montré l'originalité de cette conception de la laïcité, je voudrais seulement risquer quelques remarques destinées à en souligner l'actualité.

Alain s'oppose ici à une certaine conception de la laïcité aux termes de laquelle celle-ci n'est acceptable qu'à la condition de ne pas se cantonner dans la neutralité et l'indifférence à l'égard des croyances, mais de s'interdire de plus de leur porter atteinte, pour ne pas blesser les sentiments de ceux qui les adoptent. Ainsi des chrétiens se disent-ils profondément heurtés par ce qui insulte leur foi (pour en prendre un exemple récent, l'affiche du film *Amen*). Il ne s'agit aucunement, par cette exigence de respect, de supprimer le droit à la critique ni la liberté d'expression, mais d'exiger que celles-ci trouvent leurs justes limites et qu'en s'exerçant, elles ne manquent pas au devoir de respect des croyances et par delà aux personnes qui croient.

La difficulté, évidemment, c'est de savoir où passe la limite qui sépare l'insulte du droit légitime à la critique et au libre examen. Ainsi et pour reprendre l'exemple de l'affiche du film de Costa-Gavras, il est parfaitement possible de défendre l'idée que l'affiche n'insulte en rien la foi des

catholiques mais se contente d'exprimer visuellement une compromission douloureuse entre les plus hautes autorités de Rome et le régime nazi, bref qu'elle critique la politique de l'Église catholique sans qu'on puisse voir au nom de quel respect on devrait le lui interdire... Il ne suffit pas d'exiger le respect pour les croyances, encore faut-il tracer les limites à partir desquelles le libre examen devient critique irrespectueuse. Rien ne paraît plus délicat. Un professeur qui cite Nietzsche (*"Définition du christianisme : tout ce qui pend au bout d'une croix est béni"* ou encore *"le christianisme est une métaphysique de bourreau"*) est-il irrespectueux ? Faudra-t-il proscrire l'étude de *l'Antéchrist* dans les classes terminales ou celle de *l'Éthique* sous prétexte que Spinoza traite d'insensés ceux qui, comme Albert Burgh, s'imaginent *"avalier et avoir dans les entrailles l'être souverain et éternel"* ? On voit bien ce qui est en jeu derrière cette injonction à respecter la "religion" des uns et des autres et s'interdire tout propos susceptible de heurter les convictions de tel ou tel... Rien moins que la possibilité du libre examen des croyances. Il s'agit d'un problème politique au sens propre du terme : la question est en effet de savoir si des principes politiques de liberté doivent ou non trouver dans le respect dû aux croyances leurs limites nécessaires.

Le propos d'Alain a l'immense mérite de trancher ces difficultés d'une manière radicale (radicalement engagée), comme on tranche un nœud gordien : elle affirme tout simplement que les croyances ne sont jamais respectables et que les personnes seules le sont.

Par principe, une personne est respectable, non parce qu'elle croit ceci ou cela, mais justement parce qu'elle est une personne, un individu pensant ou au moins susceptible de l'être. Alain est ici radical : toute personne est respectable, mais justement, ses convictions ne le sont pas.

Illustrons cette perspective d'un exemple que j'emprunte à la conclusion de Georges Pascal. Il y exprimait l'idée qu'Alain n'aurait pas été adversaire du foulard islamique, à condition que ceux qui le portent sachent à quoi ils doivent s'attendre dans l'enseignement public. Il n'est pas nécessaire d'humilier une jeune fille en l'obligeant à renier ses convictions à la porte de l'école. En revanche, elle ne doit pas s'attendre à ce que ses convictions soient respectées comme telles et doit savoir qu'à tout moment elles peuvent être critiquées. *"S'il est vrai, écrivait Georges Pascal, que l'école laïque n'a pas à se soucier des opinions et des croyances de ceux qu'elle accueille, en revanche, ceux qui désirent la fréquenter doivent savoir qu'elle est laïque, c'est-à-dire qu'elle a le droit, et que c'est sa mission propre, de*

soumettre à un libre examen n'importe quelle opinion et n'importe quelle croyance, concernant par exemple l'existence de Dieu ou l'égalité des sexes".

Aucune croyance, en effet, ne peut prétendre à ce privilège injustifié : faire taire toutes les critiques, suspendre le libre examen. Une idée, une conviction ou une croyance ne sauraient prétendre échapper à l'épreuve de la contradiction, sinon justement à empiéter sur la liberté de penser impliquée dans le respect dû aux personnes (aux sujets pensants). Un prêtre peut exiger que je le respecte comme personne, c'est-à-dire que je ne nie pas son droit à penser ce qu'il pense, que je ne l'insulte pas, que je ne le maltraite pas en lui prêtant une pensée de derrière ou des intentions cachées, que je ne mette pas en doute son intégrité, son honnêteté, etc... Mais il ne saurait évidemment exiger que j'aie les mêmes préventions à l'égard de ce qu'il pense : le respect de l'intégrité d'une croyance serait de l'intégrisme et j'ai le droit de me moquer d'une conviction dans cette limite qui me concerne (ne pas sombrer dans le ridicule). La liberté de critiquer, *i.e.* d'examiner librement, est entière ou n'est rien.

La position d'Alain est donc doublement radicale :

- Le respect est dû à toutes les personnes.
- La liberté de penser (qui implique un droit sans limites à la critique) est totale ou inexistante.

*

IL N'EN DEMEURE PAS MOINS qu'une conception aussi radicale de la laïcité se heurte nécessairement à une forte critique aux termes de laquelle ce double radicalisme est profondément ignorant des réalités. Une personne est inséparable de ses convictions : les critiquer, c'est critiquer les choix qui sont les siens, mettre en question son identité elle-même. Manquer de respect à ses croyances, c'est lui manquer de respect.

Ce n'est que par abstraction que l'on sépare les pensées ou convictions d'une personne de cette personne elle-même. C'est parce qu'on imagine qu'elle peut se définir (comme personne) indépendamment de ce qu'elle pense, des choix qui sont les siens et surtout de son appartenance à une communauté. En fait, un tel individu abstrait n'existe pas, et chacun est relié à d'autres hommes (à une communauté) par ses convictions. Cette argumentation est très précisément celle par laquelle les philosophes

communautariens ont entrepris depuis une vingtaine d'année de critiquer l'individualisme libéral.

La neutralité qu'affiche un Etat libéral par rapport aux fins diverses que poursuivent les individus, aux conceptions déterminées du bien et du mal qui sont les leurs, à leurs croyances, cette neutralité tient à ceci qu'un individu est moins caractérisé par les fins, par les croyances, qui sont les siennes, que par la capacité qu'il a de les choisir librement. C'est une telle conception d'un moi « désencombré » ou « désengagé » que les communautariens (notamment Charles Taylor et Michael Sandel) remettent en question. « *Certains des rôles que nous jouons – soit comme citoyens d'un pays, soit comme membres d'un mouvement, comme défenseurs d'une cause, etc. – sont en partie constitutifs, écrit Michael Sandel (Moralité et libéralisme), des personnes que nous sommes. Or, si nous sommes en partie définis par les communautés auxquelles nous appartenons, alors nous sommes aussi obligatoirement impliqués dans les objectifs et les fins qui les caractérisent. (...) L'histoire de ma vie est toujours encadrée dans l'histoire des communautés d'où je tire mon identité, qu'il s'agisse de la famille ou de la cité, d'une tribu ou d'une nation, d'une cause ou d'un parti. Du point de vue communautarien, ces histoires, ces récits, créent des différences d'ordre moral, et pas seulement d'ordre psychologique. Ce sont eux qui nous situent dans le monde et donnent à notre existence ses particularités morales* ». Au moi abstrait de l'individualisme libéral, les communautariens opposent un moi « situé », doté d'une identité substantielle, c'est-à-dire inséparable des traditions, de l'histoire, et en un mot de l'appartenance communautaire (ou du croisement de diverses appartenances communautaires) qui le constitue.

Il en résulte nécessairement une remise en cause de la neutralité de l'État eu égard aux diverses conceptions du bien (qu'un libéral considère comme étant de l'ordre de la vie privée) des individus et des communautés. Pour un communautarien, la diversité des conceptions du bien (et au delà des traditions coutumières et religieuses où elles s'enracinent) constitue une richesse que l'État a le devoir de protéger et d'encourager. Pour prendre un exemple frappant, les tenants du *nouveau pacte laïque* (ainsi le sociologue Jean Baubérot), prônent une laïcité moderne qui passe de la tolérance à l'affirmation du pluralisme des cultures. Par exemple, l'école ne devrait pas rester indifférente à l'égard des signes d'appartenance religieuse (ou pire, les interdire) mais en encourager l'expression pluraliste. Ainsi encore, plutôt que de séparer vacances scolaires et fêtes religieuses, il conviendrait de

déterminer les congés en fonction des diverses religions (sans en oublier aucune).

Dans une telle perspective, la conception alinienne de la laïcité est non seulement dépassée mais encore de mauvaise foi car, en réalité, Alain n'exprime rien d'autre que le point de vue de la communauté à laquelle il appartient : celle des *libres-penseurs* qui estiment qu'aucune croyance n'est respectable. Si une telle conviction est justement respectable, elle ne l'est ni plus ni moins qu'une autre et n'a aucun titre à s'ériger en norme.

Toute la force de l'objection vient de ce qu'elle prétend se situer sur le même plan que la laïcité. Loin d'imposer une croyance quelconque, elle se borne à affirmer que celles-ci sont mieux respectées quand les citoyens sont invités à faire part de leurs différences que quand ils sont invités à approuver un État laïc par nature indifférent à de telles conceptions. Pourtant, une telle objection ne saurait en fait atteindre la conception de la laïcité défendue par Alain. En effet, et comme Georges Pascal l'avait souligné avant moi, Alain ne définit en aucune façon la laïcité comme neutralité à l'égard des croyances mais comme droit à leur mise en cause. La laïcité n'est pas, en ce sens, une croyance parmi d'autres mais le principe même au nom duquel aucune conviction ne saurait se soustraire au libre examen et exiger la « *muette adoration* ». Et la laïcité elle-même n'a pas en tant que conviction à exiger le respect : elle défend le principe d'une exposition de toutes les convictions à la critique.

Comme nous l'apprend le célèbre propos du 19 janvier 1924 : penser, ce n'est pas croire et c'est même le contraire de croire : « *Penser, c'est dire non. (...) Non à quoi ? Au monde, au tyran, au prêcheur ? Ce n'est que l'apparence. En tous ces cas-là, c'est à elle-même que la pensée dit non. Elle rompt l'heureux acquiescement. Elle se sépare d'elle-même. Elle combat contre elle-même. Il n'y a pas au monde d'autre combat. (...) Ce qui fait que le tyran est maître de moi, c'est que je respecte au lieu d'examiner. Même une doctrine vraie, elle tombe au faux par cette somnolence. C'est par croire que les hommes sont esclaves. Réfléchir, c'est nier ce que l'on croit. Qui croit ne sait même plus ce qu'il croit. Qui se contente de sa pensée ne pense plus rien* ». On remarquera que c'est à elle-même que la pensée dit non. Dialogue intérieur et silencieux de l'âme, comme aurait dit Platon, elle ne saurait reposer sur elle-même, croire, sans cesser d'être. Et c'est bien ce qui rend nécessaire de distinguer le respect des personnes et celui des croyances. Respecter une personne, c'est respecter en lui le sujet

pensant *susceptible de penser contre soi* et non l'individu enfermé dans une identité communautaire fixée une fois pour toutes.

*

IL EST TEMPS DE CONCLURE. La presse présente souvent l'attachement des professeurs de philosophie à leur liberté pédagogique et philosophique comme une crispation corporatiste. C'est manquer à voir que la liberté du professeur est en même temps celle de l'élève, je veux dire la liberté à laquelle, justement, il est *élevé*. L'enseignement philosophique n'est pas l'école du respect mais l'école de la liberté de penser. Et ce serait faire insulte à la liberté de sujet pensant d'un élève que de ne pas soumettre à la critique les croyances dans lesquelles d'aucuns prétendent enfermer son identité. C'est sa mission libératrice qui oblige l'école à la laïcité ainsi entendue.

La conception alinienne de la laïcité n'est pas *agressive* mais *offensive*. Il n'a pas échappé à Alain que contenir la laïcité dans les limites du respect dû aux croyances, c'était en fait contredire à sa mission libératrice, imposer le "*silence et la muette adoration*". La liberté d'examiner, la liberté de penser ne saurait se voir infliger la moindre limite. C'était déjà la leçon d'un philosophe qu'Alain tenait pour un grand maître, Spinoza

Le 16 février 1673, Louis Fabritius, professeur à l'académie de Heidelberg et conseiller de l'Electeur Palatin écrit à Spinoza pour lui proposer une chaire de professeur de philosophie dans cette illustre académie. Fabritius se montre très engageant : "*Vous ne trouverez nulle part un Prince plus favorable aux génies supérieurs, au nombre desquels il vous range. Vous aurez la plus grande latitude de philosopher, liberté dont le Prince croit que vous n'abuserez pas pour troubler la religion établie*". L'offre est très alléchante et pourtant Spinoza la décline et entre autres raisons, il met en avant l'impossibilité d'accepter la réserve mise à sa liberté de philosophe : "*J'ignore dans quelles limites ma liberté philosophique devrait être contenue pour que je ne parusse pas vouloir troubler la religion officiellement établie*". Comme Alain, retenons la leçon de Spinoza : la liberté philosophique est entière ou inexistante et cela suffit à adresser une fin de non recevoir à ceux qui veulent nous faire obligation de respecter les croyances.

Éric Oudin